

Date de Notification	N° Arrêté	VOIRIE
30 JUIL. 2026	26-2847	HM

ARRÊTÉ

Objet : OCCUPATION du Domaine Public – « Fête des Quartiers » - Place Henri IV - le 31 juillet 2026

Le Maire de la Ville de MEAUX,

VU le Code de la Route et les décrets subséquents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le Titre I *POLICE* du Livre II de la Deuxième Partie,

VU la demande de la Direction de la Jeunesse,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire d'exercer la police de la circulation et du stationnement sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Dans le cadre de l'organisation d'une opération « Fête des Quartiers » la Direction de la Jeunesse est autorisée à occuper le Domaine Public de la Ville et à modifier la circulation suivant l'article 2.

ARTICLE 2 –OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La Direction de la Jeunesse est autorisée à occuper le Domaine Public de la Ville sur la place Henri IV, le vendredi 31 juillet 2026 de 10H00 à 19H00.

ARTICLE 3 – Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de laisser des encombrants sur la chaussée.

ARTICLE 4 – La signalisation est mise à disposition par les services techniques de la Ville de Meaux et mise en place par le demandeur.

ARTICLE 5 – M. Le Directeur Général des Services de la Ville de MEAUX,
Mme la Commissaire Divisionnaire de Police,
M. le Directeur de la Police Municipale
sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 – Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle – Case postale n° 8630 – 77008 Melun Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Meaux le **30 JUL. 2026**

Pour le Maire,

Conseillère municipale déléguée au
développement du Bénévolat, à la
Coordination des dispositifs de proximité, à
l'Optimisation et à la Performance du service
aux habitants



Sylvie REUX